

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019 COMPTE RENDU
--

Le 23 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire.

Date de la convocation : 21.05.2019

PRESENTS : M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET

SECRETARE DE SEANCE : M. AUIDI Romain

EXCUSEE : M. Frédéric BURNICHON, Mme Martine MAZUIR, M. Patrick ROCHE

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Demande de subvention
- ❖ Organisation du bureau de vote pour les élections européennes
- ❖ La lettre municipale
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 25 avril 2019 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Attribution de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention reçue récemment

en mairie, pour participation à l'organisation du projet : « Revivre ou découvrir le passé de Revonnas : le vin, le fromage et sa gare... » qui se déroulera du 15 au 21 octobre prochain.

Monsieur le Maire propose pour ce projet, d'accorder la subvention suivante :

- L'ADPER : l'Association pour la Découverte du Patrimoine et de l'Environnement de Revonnas
1 000 €

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'accorder la subvention communale comme présentée ci-dessus.

❖ **Dossiers urbanisme :**

◆ **Dossiers d'urbanisme déposés :**

Trois Déclarations Préalables ont été déposées en mairie :

- **DP 001 321 19 D0010** : Monsieur Pascal MORIER (70 Chemin de la Pelossière)

Piscine

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 19 D0011** : Monsieur Fabrice FORAY (Lotissement la Bessonnière)

Abri de jardin

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 19 D0012** : Madame PIQUET Magdalena et Monsieur PIQUET Laurent (38 Impasse des Aubépines)

Terrasse abritée

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelle section A, numéro 124 (ancien 102) (255 Chemin des Condamines) – Propriétaire Monsieur Bruno POMPELE

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Organisation du bureau de vote pour les élections européennes :**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Le tableau des permanences a été complété et chaque élu s'est inscrit sur une plage horaire.

❖ La lettre municipale :

Une proposition a été faite concernant la liste des différents articles :

- Le mot du maire
- Principaux investissements réalisés et à venir
- ADPER : nouveau départ
- Le plan d'équipement territorial de CA3B
- Programme de voirie 2019-2020
- Avec « RUBIS » le transport public devient réalité pour notre commune
- Dispositif participation citoyenne
- Résultats de fonctionnement 2018 – compte administratif
- Le budget communal
- Travaux 1^{er} semestre
- Nouvel adressage postal

La lettre municipale devrait-être terminée dans les prochaines semaines afin d'être publiée courant juin.

❖ Administration générale :

- Le maire a rencontré le service de GROUPAMA le 9 mai dernier pour l'actualisation du contrat « Villassur ». L'avenant du contrat devrait nous être parvenu d'ici quelques semaines.
- CA3B :
 - Suite au service créé pour le ramassage des épaves sur la commune, 3 véhicules avaient été signalés et ont été enlevés à Senissiat par l'entreprise JACQUET.
 - Concernant le Plan d'Equipements Territoriaux, la commune de Revonnas a décidé de se positionner afin de bénéficier de ce dispositif pour la rénovation de la salle polyvalente. Une fiche projet va être rédigée et adressée à CA3B.
 - Création de « RUBIS » avec un service de transport à la demande (T.A.D). Ce service de transport sera mis en place à partir du 2 septembre prochain et deux points d'arrêt ont été définis sur la commune : à Revonnas (place de l'église) et à Senissiat (arrêt de bus). Une information précise sur le sujet du T.A.D sera communiquée courant de l'été : modalités de réservation, horaires...
 - Lors de la Conférence des Maires du 20 mai, les sujets de la « voie verte » et du « plan de solidarité financière et fiscale » ont été étudiés.
 - Le 12 juin à Péronnas, l'ensemble des élus de Ca3b sont conviés à travailler sur le projet du territoire.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission finances :

Le maire rappelle la nécessité d'établir un état récapitulatif des montants des travaux de l'appartement, état validé par la DGFIP afin de demander le versement des subventions attribuées.

Plusieurs factures sont en cours de règlements notamment :

- Entreprise TABOURET pour les travaux des fossés et chemins : 985 €
- Entreprise CURT pour le clocher de l'église : 678 €
- La cotisation pour l'Ecole de Musique de la Vallière : 2 591 € (enseignement musical en milieu scolaire)
- L'échéance des prêts : pour le groupe scolaire : 15 659 € (8 mai) - pour les bâtiments : 6 465 € (29 avril) - pour la mairie 14 402 € (1^{er} avril)

Côté recettes :

- Virement ONF : 1 955 € pour la vente des bois en Charmont
- Le projet de bail ORANGE pour le Pylône avec un montant de 3 000 €/an et un contrat de 12 ans renouvelable tous les 6 ans. Son emplacement se situera « aux Clays » à Senissiat, en bordure de la RD 81.

◆ Commission travaux :

▪ *Appartement :*

L'entrée de la locataire dans l'appartement a eu lieu le 6 mai dernier.

Les volets de l'appartement ont été peints (entreprise PETETIN et JUILLARD).

L'électricité a bien été mise en service.

Quelques petits travaux sont à venir.

▪ *Mairie :*

L'ensemble des boiseries extérieures ont été repeintes par l'entreprise JUILLARD : à l'étage et au rez-de-chaussée pour un montant de 5 580 €.

▪ *Eglise :*

Le clocher de l'Eglise a été réparé par l'entreprise CURT suite à la chute d'éléments de zinguerie.

▪ *Bâtiments :*

Un courrier en date du 6 mai nous a été transmis par le préfet concernant l'absence de démarche administrative de mise en accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Différents travaux devront être réalisés pour la mise en accessibilité de ceux-ci après une régularisation administrative à effectuer rapidement.

Un travail de classement des dossiers bâtiments est nécessaire pour un meilleur suivi des travaux d'entretien et de sécurisation et de leur volet administratif.

- *Urbanisme :*

Un point a été fait sur le compte rendu de la réunion du 9 mai dernier concernant la modification du PLU.

La procédure de modification portera sur les points suivants :

- Modification des orientations d'aménagement des zones 1 AUb et 1AUc
- Modification de la zone Ub, secteur de la Bessonnère
- Instauration d'une servitude d'attente de projet sur le secteur de l'emplacement réservé « sous marchand ».
- Toilettage global du règlement écrit de la zone 1 Au

Un arrêté du maire va engager le processus.

- *Urbanisme et voirie :*

Il est rappelé, au sujet d'éventuelles rétrocessions de voirie des lotissements à la commune, la nécessité d'examen préalable de l'ensemble des réseaux (assainissement, eau potable).

- ◆ **Commission communication :**

- Une réunion a eu lieu le 21 mai dernier avec La Poste pour faire le point sur l'avancement de l'audit concernant le nouvel adressage. Certaines décisions restent encore à prendre concernant de nouveaux noms de rues. Une délibération devrait-être prise durant l'été, décidant de la mise en place effective de cette opération.

- ◆ **Commission affaires scolaires et périscolaires :**

- Les CM1 et CM2 sont partis le week-end du 18 mai, en Auvergne. Visite d'une ferme, randonnée au Puy de Vichatel et visite du parc de Vulcania. Le week-end s'est bien déroulé, avec des enfants ravis de leur petit séjour.
- Le conseil de l'Ecole aura lieu le mardi 18 juin prochain, un point sur les inscriptions pour la rentrée de septembre sera réalisé à cette occasion.

- ◆ **Commission associations et fleurissement :**

- Le fleurissement de la commune sera mis en place le samedi 25 mai prochain. Une invitation à participer au fleurissement a été remise aux différentes associations du village.
- Le devis de la société MARVIE s'élève à 415,15 €.
- Un emplacement a été désigné pour la bibliothèque rurale dans le village. La « boîte à livres » sera installée vers le city stade.

❖ **Questions diverses :**

- La rencontre des femmes élues du département aura lieu le samedi 15 juin prochain.
- Les avis formulés par la Commission Communale des Impôts Directs ont fait l'objet d'un retour pour l'administration.
- Tour de l'Ain : le CPINI et des bénévoles ont été sollicités pour participer à la sécurisation ce vendredi 24 mai

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 27 juin 2019 à 20 heures**